

19  
Chgt ex social

GREFFE TRIBUNAL DE  
COMMERCE DE NANTERRE  
24 JUL. 2009  
DEPOT N° 21407

# 2J PARTNERS

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 8 000 €uros

Siège Social :

9-11 RUE BENOIT MALON

92150 SURESNES

R C S PARIS 511 917 874

---

**PROCES - VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

*Le 16 MAI 2009*

---

Nombre de page 2 pages.

L'an deux mille neuf

Le 16 Mai

A dix huit heures,

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du même jour, les associés de la société à responsabilité limitée « 2J PARTNERS » se sont réunis au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Cession de parts
- Changement de date de clôture de l'exercice social

Sont présents

Mademoiselle FOURNIER AURORE

Madame FOURNIER ELISABETH née MOHR

Après avoir délibéré, l'assemblée générale, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes

## **1/ CESSIION DE PARTS**

L'assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité que

Mademoiselle FOURNIER AURORE cède et transporte, par les présentes, sous les garanties habituelles de fait et de droit, à

Madame FOURNIER ELISABETH née MOHR  
Née le 6 Mai 1956 à NOISY LE SEC (93)  
De nationalité Française  
Demeurant 51 rue de Courtry  
93000 DRANCY

Qui accepte les 50 parts de 80 Euros chacune, numérotées de 1 à 50 inclus, dont elle est titulaire dans la société «2J PARTNERS»

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

## **2/ Changement de date de clôture de l'exercice social**

L'assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité que

De modifier la date de clôture de l'exercice social en approuvant celle du 31 décembre de chaque année au lieu de celle du 30 avril initialement prévue.

Chaque exercice social a une durée de douze mois, qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

A titre exceptionnel, et conformément à l'article 23 de la mise à jour des statuts de 16 mai 2009, L'assemblée Générale Extraordinaire décide à l'unanimité que le premier exercice social aura comme date de clôture le 31/12/2010.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h30.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture.

Les Associés



La Gérante

